



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 13 février 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1606-2023  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE  
CORRIGER CERTAINES IRRÉGULARITÉS ET PERMETTRE LA CONCORDANCE AVEC LE  
RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-durbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 28 mars 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière